



Vos agent(e)s partent à la retraite ?

Voici l'essentiel à connaître pour guider les retraité(e)s qui souhaitent continuer à être protégé(e)s par le contrat collectif obligatoire Santé MAEE/MGEN du MEAE et de l'AEFE. Il vous suffit de lire cette fiche d'information et de leur transmettre les documents « Bientôt à la retraite ? » ou « Déjà à la retraite ? » en fonction de leur situation.

→ Ce que vous devez savoir

- Pour les départs en retraite à partir du 1^{er} janvier 2026, l'agent(e) **doit être bénéficiaire actif** du contrat collectif obligatoire Santé MAEE/MGEN du MEAE ou de l'AEFE au moment de son départ pour pouvoir continuer à en profiter. Cependant, l'agent(e) qui bénéficiait du panier « Étranger » en activité ne pourra adhérer qu'au panier « France » après son départ.
- À compter de sa date de cessation d'activité, **il/elle dispose d'un délai d'un an** pour choisir le **contrat collectif Santé retraités** du MEAE ou de l'AEFE. À titre transitoire, les agent(e)s déjà retraité(e)s à l'entrée en vigueur du régime au 1^{er} janvier 2026 peuvent adhérer au contrat dans un délai de deux ans.
- **Un kit d'affiliation retraité est disponible sur votre site employeur** : BIA retraités, mandat SEPA, notice d'information retraité, fiche IPID, dépliant d'information retraité, notice d'information Assistance, fiche « Bientôt à la retraite ? » et fiche « Déjà à la retraite ? ».
- Les agent(e)s détaché(e)s auprès de l'AEFE ou du MEAE réintégrant leur administration pour leur admission en retraite peuvent bénéficier du régime retraité de leur administration d'origine.

→ Ce que vous devez faire

Informez l'agent(e) qu'il/elle peut souscrire si il/elle le souhaite au contrat collectif obligatoire Santé MAEE/MGEN en tant que retraité(e).

Pensez à lui remettre les documents :

- « Bientôt à la retraite ? »,
- « Déjà à la retraite ? ».

Indiquez-lui le bon réflexe : appeler MAEE/MGEN au **+33 9 72 72 02 44** pour toute demande d'information complémentaire.

→ À remettre à votre interlocuteur

Ligne téléphonique MAEE/MGEN dédiée aux agent(e)s et aux retraité(e)s du MEAE et de l'AEEF :

+33 9 72 72 02 44

Service gratuit + prix d'un appel vers la France.
Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
(horaires France métropolitaine).

→ Bon à savoir

Vos agent(e)s peuvent télécharger le kit d'affiliation retraité sur la page d'information numérique dédiée :

<https://www.mgen.fr/meae-aefe/retraite>

